

	<p><b>Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,</b> <b>FORCE OUVRIERE</b></p> <p>1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG Tél : 06 17 33 61 57 nicolas.robert@ac-strasbourg.fr</p>
---	--

A l'attention de Madame la Rectrice de l'académie de Strasbourg

Strasbourg, le 24 mars 2021

Objet : Revalorisation salariale des AESH

Madame la Rectrice,

Par la présente, nous souhaitons vous interpellier à nouveau sur la situation financière des AESH de notre département qui sont dans une grande précarité. Nous revendiquons depuis longtemps un vrai statut pour ces personnels précaires de l'éducation nationale mais également une revalorisation salariale légitime. En effet, un AESH qui travaille 24h en classe est rémunéré à hauteur de 62% du smic, soit 760 € ce qui est bien en-dessous du seuil de pauvreté fixé par l'INSEE à 1 041€ par mois.

Lors de nos derniers échanges avec vos secrétaires généraux d'académie successifs, M Roy fin juin 2020, puis avec Mme Macresy-Duport le 2 février 2021, nous avons demandé la révision des niveaux de rémunération des AESH. Nous avons également évoqué la possibilité pour tous les AESH d'augmenter leur quotité de temps de travail ce qui est, évidemment, à distinguer d'une revalorisation salariale.

Aujourd'hui, dans notre académie, il n'y a ni hausse de la quotité de temps de travail ni revalorisation salariale à l'ordre du jour des divers comités techniques. L'absence de signal de la part de l'académie de Strasbourg est catastrophique pour nos collègues, qui sont placés dans une situation insupportable, alors que leur travail est essentiel à la fois pour les élèves en situation de handicap mais aussi dans l'aide aux personnels enseignants.

Pourtant, dans d'autres académies, des réflexions sont menées pour améliorer les conditions salariales de ces personnels, comme dans les académies de Créteil, de Clermont-Ferrand, De Bordeaux et de Poitiers. Ce qui est possible dans d'autres académies doit l'être également dans notre académie de Strasbourg, sans attendre les hasardeuses et tardives revalorisations qui seraient prévues au Grenelle de l'Education, comme vous nous l'avez évoqué au dernier CTA.

Ainsi, à Créteil par exemple, les conditions de reclassement des collègues dans la nouvelle grille salariale ont été étudiées en fonction de leur ancienneté réelle (à la date de signature du contrat) et non au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Les années de CUI sont à présent prises en compte et un reclassement à l'échelon 4 pour tous les CDI est acté. Et la réflexion se poursuit pour que cette grille soit appliquée de manière rétroactive pour assurer l'équité de traitement entre tous.

De plus, lors de notre audience avec la secrétaire générale d'académie Mme Macresy-Duport, nous avons avancé une piste de réflexion supplémentaire, à savoir la possibilité d'accélérer les passages de niveaux des AESH : Passage du niveau 1 au niveau 2 en un an ; Passage au 3<sup>e</sup> niveau deux ans après ; Passage au 4<sup>e</sup> niveau trois ans après et une revalorisation triennale à partir du CDI. Nous renouvelons cette requête.

C'est donc à partir de ces pistes d'améliorations que nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir réunir un GT spécifique « Revalorisation des AESH » afin d'examiner ces propositions lors d'un prochain CTA, et de poser les premiers jalons d'une réelle revalorisation salariale des AESH.

Notre fédération suggère que ce GT puisse être réuni annuellement pour permettre de suivre toutes les problématiques à venir.

La réflexion qui a été engagée dans d'autres académies peut également être menée dans l'académie de Strasbourg. Celle-ci se démarquerait alors, à son tour, par la prise en compte des conditions de travail de tous ses agents, titulaires et non titulaires qui œuvrent quotidiennement pour assurer le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de nos plus respectueuses salutations.

**Nicolas ROBERT, secrétaire fédéral académique**